



Foot Savoie n° 477 du 1^{er} avril 2020

Communiqué du Président – Le District face au Coronavirus

Face à l'évolution de la situation et à la probable poursuite des mesures d'interdiction du gouvernement, le district prolonge la suspension de **TOUTES SES ACTIVITES EXTERIEURES** (compétitions, rassemblements, réunions, formations, stages, ...) **Jusqu'au 30 avril inclus.**

Le District est fermé jusqu'à nouvel ordre. Les personnels sont absents à partir du lundi 23 mars.

Cependant, la continuité des relations avec les clubs est bien évidemment assurée par les bénévoles du comité de direction. Vous pouvez nous joindre par mail ou par téléphone.

Nous restons à votre écoute dans ces moments difficiles et inédits.

Bien cordialement

Didier Anselme

Président du District de Savoie de Football

Note aux clubs

Il est important actuellement de consulter régulièrement votre boîte e-mail ainsi que le site du District. Des informations sont envoyées régulièrement.



DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL

TRESORERIE

Virements reçus

FC PONT : 100.00
GAPS : 186.50

FC LA ROCHETTE : 602.35
L'ODYSSEE : 217.25

COMMISSION DES FINANCES

Réunion du 30 mars 2020

Présents : Anselme, Cohen, Janet

Par mail du 23 mars, le club de Cognin Sports demande un délai supplémentaire exceptionnel afin de régler le relevé numéro 2 en évoquant la crise sanitaire actuelle qui prive le club de rentrées d'argent (annulation de manifestations).

La commission des finances réunie ce jour observe que :

- Le club doit au district la somme de 1 815,57 € dont 1 386,50 € à fin décembre 2019.
- Le club n'a réglé que 1 135 € depuis le début de saison (dernier versement le 20 octobre 2019).
- Visiblement, malgré les rentrées d'argent habituelles des clubs en début de saison (cotisations des joueurs, ...), l'organisation de manifestations à l'automne, le club a donné d'autres priorités parmi ses dépenses et ses créanciers.



DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL

- En février, le club avait demandé, obtenu de la part du trésorier du district, et accepté, un échelonnement de sa dette avec un paiement pour moitié le 1^{er} mars et le 1^{er} avril, soit bien avant la crise actuelle.
- Le versement prévu au 1^{er} mars (soit bien avant les mesures gouvernementales de confinement) n'a pas été honoré. Et que donc l'évocation de la crise actuelle semble être un "effet d'aubaine".

Par soucis d'équité envers tous les clubs savoyards qui ont honoré dans les temps leurs créances envers le district, la commission des finances ne donne pas suite à la demande du club de Cognin Sports et maintient l'échelonnement de la dette accordé par le trésorier du district (1^{er} mars et 1^{er} avril).

En conséquence, la commission décide de mettre en application l'article 39 bis – 3 des règlements du district. De ce fait, le club est prié de faire parvenir cette somme au district sous 15 jours à compter de cette parution. En cas de non régularisation dans ce délai, un retrait de 4 points au classement du championnat de son équipe « une » sera appliqué.